

LE PLAN D' ACTIONS TRIENNAL DU CLADHO

Janvier 1999-Décembre 2001

SOMMAIRE DU PLAN

0. Avant-propos

1 .Introduction

- 1.1. Présentation du CLADHO
- 1.2. Justification du plan triennal
- 1.1. Méthodologie
- 1.2. Brève présentation du plan

2.Contexte

3. Plan 1999-2001

3.1. Définitions des objectifs

- 3.1.1. Objectif global
- 3.1.2. Objectifs spécifiques
- 3.1.3. Résultats attendus

3.2. Activités et Calendrier d'exécution

3.3. Suivi et évaluation du plan

4. Plan de renforcement institutionnel

4.1. Problèmes institutionnels

4.2. Objectifs institutionnels

4.2.1. Objectif global

4.2.2. Objectifs spécifiques

4.3. Activités et calendrier d'exécution

4.4. Suivi et évaluation

4.5. Moyens à mettre en œuvre

4.6. Suppositions

5. Cadre logique du plan 1999-2001

6. Annexe

6.1. Bilan des activités des associations membres du CLADHO 1900-1998

6.2. Fiches des différents projets identifiés dans le plan 1999-2001

AVANT-PROPOS

L'existence d'un plan d'actions triennal pour le Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (**CLADHO**) est un pas en avant vers la réalisation de ses objectifs à savoir : la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

Le Rwanda, pays qui a été le théâtre d'un génocide le plus barbare de ce siècle a besoin d'une société civile organisée, capable de proposer des solutions aux multiples problèmes qui l'assaillent.

Ce plan d'action montre clairement dans quelle direction les associations de promotion et de protection des Droits de l'Homme vont œuvrer. Il s'agit de la lutte sans merci contre l'impunité, de l'éducation de la population rwandaise aux Droits de l'Homme bref, de la promotion de l'ETAT de droit.

Le CLADHO profite de l'occasion pour remercier la Direction du Développement et de la Coopération de la Fédération helvétique qui a financé ce travail.

Il remercie également l'équipe qui a participé à l'élaboration de ce plan.

Puisse la solidarité entre les peuples permettre une meilleure promotion et défense des Droits humains de ce pays meurtri qu'est le Rwanda.

Pour le CLADHO
Dr Josué KAYIHAHO
Président

LINTRODUCTION

1.1. Présentation du CLADHO

Le Collectif des Ligues et Associations des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO) est une organisation non Gouvernementale agréée officiellement par l'Arrêté Ministériel n°18/05 du 4 Janvier 1994. Il regroupe en son sein quatre associations rwandaises de promotion et de défense des droits de la personne à savoir:

- L'A.D.L. : Association pour la défense des Droits de la personne et des Libertés Publiques, reconnue par A.M. n° 400/05 du 07/12/1991.
- L'ARDHO : Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda, reconnue par A.M. n° 1980/05.14 du 15/04/1991.
- L'A.V.P : Association des Volontaires de la Paix, reconnue par A.M. n° 273/05 du 14 Septembre 1991.
- La LIPRODHOR : Ligue pour la promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda, reconnue par A.M. n°444/05 du 30/12/1991.

Dès sa création, le CLADHO s'est rapidement mis au travail et, aujourd'hui, il compte sur son actif un palmarès assez éloquent tel qu'on peut le savoir en annexe 6.1.

*** Objectifs:**

Le CLADHO a pour objectif de :

- Servir de structure d'appui et de concertation des organisations membres;
- Renforcer la collaboration entre les associations de promotion et de défense des Droits de l'Homme;
- Accomplir quelques mandats de représentation des organisations membres: contacts avec les bailleurs de fonds ou les organismes poursuivant les mêmes objectifs, projets d'intérêt commun;
- Promouvoir l'émergence d'autres organisations de promotion et de défense des Droits de l'Homme s'intéressant à des secteurs novateurs.

*** Organes du CLADHO:**

Les organisations de promotion et de défense des Droits de l'Homme ont doté leur collectif de quelques organes clés à savoir:

- Une Assemblée Générale des Délégués (3délégués par association membre);
- Un Comité Directeur;

- Un Secrétariat Exécutif;
- Un Commissariat aux Comptes.

Chacune des Associations dispose également de ces organes ainsi que des commissions de travail permettant de faire des analyses spécifiques des problèmes du Rwanda et de proposer des projets de sociétés mûris.

*** Forces et faiblesses du CLADHO**

Au cours d'une tournée d'auto-évaluation réalisée dans les associations membres au troisième trimestre 1998 il a été constaté qu'elles avaient les atouts suivants:

- Leurs Assemblées Générales sont régulièrement tenues et cela dénote que les grandes orientations et décisions-clés sont prises par rapport à l'environnement global;
- Chacune des associations dispose d'un Secrétariat Exécutif Permanent;
- Le CLADHO et ses membres bénéficient d'une large audience qui va même au-delà des frontières nationales;
- Des programmes de promotion des Droits de l'Homme ont été initiés dans divers cadres de vie à l'aide de plusieurs auxiliaires pédagogiques: théâtre, radio, télévision, conférence, débats, séminaires de formation,...

Ces programmes ont eu le mérite de mettre à la portée du grand public et publics particuliers des messages simplifiés relatifs aux droits humains.

Toutefois, il y a lieu de soulever certaines faiblesses :

Beaucoup de leurs membres sont localisés dans la capitale du Rwanda, le membership est relativement faible en dehors de Kigali-Ville.

Toutes les Associations du CLADHO dépendent presque à 100% des bailleurs de fonds extérieurs pour la réalisation de leurs programmes.

Il y a lieu de signaler que l'insuffisance de ressources financières oblige la plupart des associations membres du CLADHO à réduire le personnel des Secrétariats Permanents à leur plus simple expression, en attendant des jours meilleurs.

1.2. Justification du plan

Un plan d'action de 3 ans i.e. de Janvier 1999 à Décembre 2001 se justifie du fait que ce plan permettra d'intégrer les programmes déjà existants ou à démarrer dans une vision globale et à moyen terme.

1.3. Méthodologie

- Fouille documentaire dans les archives du CLADHO en vue d'en extraire la matière première ;
- Traitement de l'information pour dégager la trajectoire du CLADHO et ses membres de 1990 à 2001 ;
- Séances de réflexion avec le Comité Directeur du CLADHO et les délégués des associations membres afin de bosser le cadre logique des interventions pour la période de trois allant du 1^{er} Janvier 1991 au 31 Décembre 2001 ;
- Travaux en atelier avec les membres du CLADHO afin de dégager des projets concrets à réaliser au cours de la période programmée ;
- Séance de restitution à l'intention des délégués des associations réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en vue de s'acheminer vers la rédaction du plan final ;
- Présentation du programme triennal à divers bailleurs de fonds à l'occasion des tables rondes ou des ateliers de travail restreints.

1.4 Brève présentation du Plan.

Ce document-programme couvrant 3 années présente une analyse de la problématique des Droits de l'Homme dans le contexte actuel du Rwanda. A cet effet, les axes retenus, relatifs au droit de la vie, au sécurité des biens et des personnes au droit à la propriété, au droit des groupes des personnes vulnérables et aux droits socio-culturels des détenus sont soigneusement analysés.

Ce document décrit ensuite le plan proprement dit, les objectifs poursuivis, les activités, les moyens à mettre en œuvre, les dispositions pour le suivi et l'évaluation des résultats.

Il montre également les appuis que CLADHO devrait obtenir pour que ces institutions mènent à bon port les activités planifiées.

Enfin, le lecteur peut trouver à la fin de ce volume quelques documents utiles permettant d'appréhender la trajectoire du CLADHO à l'aube du 21^e siècle.

2. CONTEXTE

En cette fin de siècle, le Rwanda est en train de sortir d'un cauchemar causé par le génocide le plus odieux dont l'Humanité a été le théâtre en 1994, un génocide qui a emporté plus d'un million de victimes et qui a laissé des centaines de milliers de rescapés dans des conditions frisant la négociation totale des droits humains.

Aujourd'hui, le Rwanda semble s'engager résolument dans la voie de la reconstruction mais ici et là quelques violations des droits humains ne cessent d'éclater au grand jour et d'interpeller les organisations de promotion et de défense des droits humains en général et le CLADHO en particulier.

*** Protection devant la loi mal assurée**

- Bien que le système judiciaire rwandais ait été réhabilité en grande partie, il reste sujet à caution et semble entaché de plusieurs tares néfastes à l'épanouissement des droits humains : corruption absence ou lenteur de réactions face aux nombreux délits de droit commun perpétrés contre des populations innocentes.

- Cinq ans après la fin du génocide, il y a lieu de se réjouir qu'un fond pour la promotion des rescapés pour le génocide ait été mis en place. Mais cette initiative louable s'avère comme une goutte dans l'océan du fait que les victimes qui attendent d'être réhabilitées se comptent par centaines de milliers. Bon nombre d'entre elles ne jouissent presque pas de leurs droits les plus élémentaires. Ils vivent encore dans des abris de fortune en sheeting et pailles que l'on appelle pudiquement «*blindés*». Quelques autres ont été réinstallés dans des pôles de développement agglomérés «*imidugudu*» mais ils y vivent repliés sur eux-mêmes sans activités génératrices de revenus et loin de leurs exploitations agricoles ou des avantages sociaux de base : eau, énergie, école, soins de santé, etc...

- Par ailleurs, beaucoup de présumés coupables de génocide sont détenus dans des conditions parfois misérables qui interpellent tous les militants des droits humains.

- 124.000 personnes sont détenues dans des prisons et cachots communaux. Certaines d'entre elles viennent d'y passer quatre ans (1).

- Les possibilités de promotion des droits sociaux ou culturels sont quasi inexistantes dans des lieux de détentions : le système de formation préparatoire à la réinsertion dans la vie socio-économique même pour les détenus de très jeune âge est embryonnaire. Il existe très peu d'activités de promotion culturelle,...

Le CLADHO devra militer pour l'amélioration des conditions de détention.

Par ailleurs, il y a lieu de se réjouir de la mise en place de la Loi organique sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou du crime contre l'Humanité commises à partir du 1^{er} Octobre 1990. Mais les auteurs et complices du génocide qui ont des dossiers en bonne et due forme sont tellement nombreux (+ de 100.000) que ce dispositif législatif risque d'être lettre morte; l'espoir d'être jugé à court ou moyen terme reste aléatoire pour la plupart des détenus.

Enfin, il y a lieu de souligner que la population rwandaise reste mal familiarisée avec le système et les procédures judiciaires.

- **Précarité du droit à la propriété**

Parmi les violations flagrantes des droits de l'homme au 31 Décembre 1998, il y a lieu de mentionner la précarité du droit à la propriété.

En effet :

- Ici et là d'importantes surfaces agricoles ont été laissées à l'abandon par les familles complètement décimées. Certaines personnes ont squatté des maisons et des propriétés d'autrui.
- Des paysans rapatriés des vagues 1959,1963,1966 et 1973 n'ont toujours pas de propriétés 5 ans après leur retour au pays.
- Pour ériger les villages «*imidugudu*» des paysans sont obligés de quitter leur propriété héritées des ancêtres (*ingobyi y'igisekuru*) sans aucune indemnisation.
- Des terres réputées vacantes (parcs nationaux, réserves naturelles, ...) ont été occupées d'une façon désordonnée par certains individus.

A l'aube du 21^e siècle, le droit à la propriété reste donc un défi pour les organisations de promotion et de défense des droits humains qui doivent animer des débats sur la réforme foncière et la gestion des propriétés vacantes.

- **La violation des droits et libertés.**

En cette fin du 20^e siècle, certains groupes de la population rwandaise n'ont pas accès aux droits humains les plus élémentaires. Ils vivent d'expédients en marge de la société ; sans sécurité alimentaire, sans abris, sans accès à l'éducation,...Tel est le cas pour les nombreux orphelins du génocide, les orphelins du SIDA et les jeunes de la rue « *Mayibobo* » etc...

Ce phénomène de jeunesse abandonnée à elle-même est l'expression par excellence de l'Humanité bafouée et de la négation des droits de l'enfant qui, livré à lui-même, n'est ni socialement protégé ni à l'abri des violations des droits.

Des populations actives en quête de mieux être et obligées d'émigrer des campagnes vers les villes sont soumises à diverses mesures discriminatoires : laissez-passer, permis de travail, « papiers » de toutes sortes.

Par ailleurs, quelques rwandais profitent de la pauvreté des masses, de l'ignorance et du chômage qui fait rage dans les campagnes du Pays pour exploiter cette main d'œuvre sans respecter certaines conditions minimales de travail.

La femme rwandaise continue à subir une sorte de discrimination inacceptable : accès difficile aux postes de responsabilité (ex : au dernier remaniement ministériel de février 1999, 10% de femmes ministres et autant pour des Secrétariats d'Etat !), accès difficile à l'enseignement surtout au niveau supérieur (1). Le nombre de femme reste faible à la fonction publique (2.276 femmes sur 6.807 employés de l'Etat au 31.12.1984 soit 33,4% seulement) (2).

Beaucoup de femmes Chefs de ménage culturellement marginalisées et particulièrement meurtries par le génocide de 1994 ne parviennent pas à faire face à différents défis existentiels qui se posent à elles dont :

- Accès difficile à la sécurité alimentaire de leur ménage souvent surchargé par les orphelins ;
- Difficile de réjouir de leur droit à la succession ; etc...

Devant complicité et la gravité des problèmes de droits de l'homme, le CLADHO s'est engagé à mettre au point un plan triennal d'activités allant de Janvier 1999 à Décembre 2001.

Ce plan vise non seulement à promouvoir les Droits humains à travers un vaste programme d'I.E .C. (Information, Education, Communication) mais aussi il cherche à défendre les droits et libertés de la personne à travers un réseau de monitoring.

3. PLAN 1999-2001

3.1. DEFINITION DES OBJECTIFS

3.1.1. Objectif global

De manière globale le CLADHO vise la promotion d'un Etat de Droit.

3.1.2. Objectifs spécifiques

Au cours de la période triennale 1999-2001, les efforts du CLADHO seront déployés en vue d'assurer une meilleure défense des droits humains et de promouvoir ces droits au Rwanda sans aucune distinction.

De manière spécifique, le CLADHO poursuivra les objectifs ci-après :

- Éduquer la population au respect des droits fondamentaux de la personne à savoir le droit de la vie, à la liberté et à la propriété privée.
- Sensibiliser la population rwandaise sur le système et les procédures judiciaires. Que les rwandais comprennent que le travail judiciaire est accompli au nom du peuple et des victimes et qu'il s'inscrit dans la poursuite de l'idéal de justice.
- Œuvrer¹² à la promotion et à la défense des droits des groupes vulnérables.
- S'atteler à la promotion et à la défense des droits des prisonniers. A cet effet, lutter pour que le droit à un procès équitable soit garanti à toutes les personnes inculpées et que les détenus jouissent davantage de quelques uns de leurs droits sociaux : droit à l'éducation, droit à la santé,...

CLADHO poursuivra la coordination des efforts de ses membres afin d'assurer la couverture la plus large possible des divers volets des droits de l'homme et le monitoring le plus efficace du territoire national.

3.1.3. Résultats attendus

Au cas où toutes les conditions sont remplies et que les activités programmées sont réalisées durant la période de 3ans (1999-2001) , les résultats ci-après pourront être obtenus.

Résultats relatifs au respect des droits et libertés fondamentaux de la personne :

- Les rwandais ne sont plus victimes d'homicide, de traitements inhumains et de violences.
- Les rwandais ne sont plus soumis à quelque mesure que ce soit limitant leurs libertés fondamentales .
- Les principaux conflits autour du droit à la propriété sont résolus: les terres sont équitablement distribuées, de nouvelles législations sur les terres agricoles sont promulguées, la pression sur les propriétés squattées tombe à zéro.

Résultat ayant trait au système et aux procédures judiciaires :

- Les rwandais comprennent le bien fondé de la libération des prévenus sans dossiers judiciaires.
- Les détenus sont bien préparés pour la réinsertion dans la vie socio-économique.
- Les conditions de détention dans les prisons, cachots et amigos sont améliorées.
- La population rwandaise comprend l'essentiel sur les traités internationaux en matière des droits humains auxquels le Rwanda a adhéré.
- Les tortures et autres traitements dégradants ne sont plus pratiqués lors des interrogatoires judiciaires .
- Les victimes du génocide et des massacres sont indemnisées par les juridictions.
- Dans les juridictions rwandaises, les personnes corrompues sont punies.
- Les prisonniers ont droit à la défense et à un procès équitable.

Résultats escomptés par rapport aux groupes de personnes vulnérables .

- Les groupes de personnes vulnérables ont un meilleur accès à leur droits civils, politiques et sociaux.
- Les membres de ces groupes en général et des victimes du génocide en particulier appelés à défendre leurs droits devant les juridictions rwandaises sont réhabilités dans leurs droits.
- Somme toutes grâce à une couverture totale du territoire rwandais en matière de monitoring les violations des droits humains sont réduites sensiblement.
- Le grand public rwandais et la communauté internationale ont une meilleure information sur la situation des droits de l'homme au Rwanda.

ACTIVITES	Responsable	1999				2000				2001			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
A.V.P													
1.Activités IEC													
1.1.Publications													
1.Film documentaire sur « les groupes vulnérables des rwandais »	Resp.IEC			1.0									
2.La réinsertion socio-économique des groupes vulnérables	Resp.IEC			1.0									
3.La paix au Rwanda et dans la région des Grands Lacs : Les perspectives d'avenir	Resp.IEC						3.0						
4.Calendriers muraux éducatifs	Resp.IEC				x				x				x
5.Chronique radio 12 fois/an	Resp.IEC			xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
6.6émissions télévisées (2 fois/an)	Resp.IEC		x			x		x		x		x	
7.Théâtre radiophonique (12 fois/an)	Resp.IEC			xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
						x				x			
1.2.Séminaires-ateliers													
Module1 :La réinsertion socio-économique des personnes vulnérables du Rwanda	Resp.IEC				1.1	1.2			1.3				
Module2 :L'Education à la Culture de la Paix	RESP.IEC								2.1	2.2			2.3
2.Projets de promotion et de défense des droits de l'homme													
2.1.Centre socio-culturel « SHAMUKIGA »	Dir.Centre SHAMUKIGA	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
2.2.Assistance juridique et judiciaire des groupes vulnérables	Dir.Centre SHAMUKIGA	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
						x				x			
3.Mission permanente de surveillance des droits de l'homme	Enquêteurs	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
						x				x			

ACTIVITES	Responsable	1999				2000				2001			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
LIPRODHOR													
1.Activités IEC	Resp.IEC												
1.1.Publications													
1.Les droits socio-culturel - Adaptation													
2.Enquête sur les cachots communaux du Rwanda			1.0				2.0						
3. Calendriers muraux éducatifs					x				x				x
4.Chronique radio (12 fois/an)		xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
		x				x				x			
5. 6émissions télévisées (2 fois/an)			x		x		x		x		x		x
6.Théâtre « Rafiki » radiophonique(12 fois/an)	Dir. Troupe RAFIKI	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
		x				x				x			
7.Théâtre »Rafiki » télévisé (4 fois/an)		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
1.2.Séminaires-ateliers													
Module1 :Respect des droits Socio culturels	Dir. Toupe RAFIKI			1.1	1.2			1.3					
Module2 :Les cachots communaux du Rwanda								2.1	2.2		2.3		
2.Projets de promotion et de défense des droits de l'homme													
2.1.Centre de documentation et d'information sur les procès de Génocide (CDIPG)	Dir. CDIPG	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
		x				x				x			
2.2.Programme de surveillance Détenions dans les cachots communaux des accusés de génocide mis en liberté (PSAG)	Resp. projet	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
		x				x				x			

ACTIVITES	Responsable	1999				2000				2001			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
CLADHO													
1.Activités IEC													
1.1.Publications													
1.Journal « La lettre du CLADHO »	Resp.IEC	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
2.Les droits de l'homme au Rwanda Rapport de situation sur les droits de l'homme au Rwanda (1fois/trim.)	Resp.IEC	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3. Rapport de l'enquête pilote sur le génocide et les autres violations des droits de l'homme commis à partir du 6.4.1994 (Réédition)	Resp.IEC				x								
4.Rapport de l'enquête nationale sur le génocide et les autres violations des droits de l'homme commis au Rwanda à partir du 6.4.1994	Resp. IEC							x					
1.2.Séminaires-ateliers	Resp.IEC	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Suivi des séminaires-ateliers organisés par les membres													
1.3.Projets de promotion et de défense des droits humains													
1.3.1.Célébration des anniversaires-clés													
-Naissance du CLADHO 21 Mai	Ch. Progr.		xxx				xxx				xxx		
-Journée da la femme 8 Mars	Ch. Progr.	x				x				x			
- Déclaration universelle des droits de l'homme 10 Décembre	Ch. Progr.				x				x				x
-Charte Africaine des droits de l'homme	Ch. Progr.												
-Journée de l'enfant africain 16 Mai	Ch. Progr. (IEC)												
-50 ^{ème} Anniversaire des Convention de Genève 12 Août 1999													
1.3.2.Observatoire National des droits de l'homme	Ch.Monitor. (IEC)			xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx
1.3.3.Enquête nationale sur le génocide et les autres violations des droits de l'homme commis au Rwanda à partir du 06.04.1994	Chargé Monitoring (IEC)					xx	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	xxx

QUELQUES COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES PROGRAMMEES

Séminaires - ateliers

Le Chargé du Programme « IEC » de chaque association travaillera avec divers partenaires a savoir les membre de la commission nationale des droits de l'homme au sein de l'Assemblée Nationale, la commission Nationale des Droits de l'Homme , les Ministères ayants la justice, l'administration du territoire, la sécurité, les affaires judiciaires, sociales, culturelles et économiques dans leurs attributions, les organisations internationales, etc... afin de préparer le contenu de chacun des modules programmés. Les préparatifs porteront sur les résultants à obtenir, les moyens à mettre en œuvre, les dispositions prises pour le suivi et l'évaluation de l'impact .

A chaque fois les séminaires seront organisés en 3 phases :

Phase1 : formation des antennes régionales et autres représentants des associations membres du CLADHO en provenance de diverses sections régionales (+ ou - 50 participants)

Application de quelques mesures d'accompagnements : dotation de kits de matériel didactiques (fascicules, dépliants ,affiches,...) relatif au centre d'intérêt.

Phase2 : diffusion des conclusions et recommandations au sein des milieux ciblés et vulgarisation du thème abordé a travers les conférences - débats ,les discussions en carrefours, etc..

Phase3 : rencontre d'évaluations de l'impact une année plus tard.

Publications

Chaque organisation mettra tout en œuvre pour que les publications programmées soient disponibles avant les rencontres de concertation en séminaire. A cet effet, divers milieux intellectuels seront sollicités et encouragés à exprimer le fruit de leurs réflexions. Des appels d'offre sous forme de concours seront priorisés pour favoriser rédaction des meilleurs écrits.

Concernants les émissions radiophoniques, le CLADHO auront négocié avec Radio - Rwanda et la télévision du Rwanda une antenne de 30 minutes par semaine afin de permettre un planning bien étudié et correspondant à des projets en activité .

Cette manière de faire offre un triple avantage :

La programmation des interventions étant concertée à travers le collectif CLADHO ,les messages seront plus insistants et mieux élaborés que par le passé.

Il n'y a plus de risque d'absence d'émission du fait que tel chargé de l'I.E.C. d'une association n'est pas disponible.

Toutes associations membres du CLADHO auront un temps d'antenne de 30 minutes par mois et pourront s'adresser au grand public.

Projets de promotion et de défense des droits de l'Homme

Dans ce plan triennal 1999-2001, seuls les grands projets de défense et de promotion des droits de l'Homme identifiées au niveau des secrétariats Exécutifs des associations ont été retenus .

Il n'est pas à exclure cependant qu'au fur et à mesure que le plan sera exécuté de nouvelles initiatives en provenance des sections régionales soient présentées, adoptées par les organes compétents et financées. A cet effet les fonds souple d'appui aux initiatives locales de promotion et de défense des droits de l'Homme est à prévoir .

Monitoring des droits de l'Homme

Au cours du plan triennal 1999-2001 le CLADHO mettra en place 12 antennes soit une antenne par préfecture avec 2 missions principales :

En qualité de relais, ces antennes seront appelées à transmettre vers le grand public de la base des messages éducatifs, des informations et des communications préparés au niveau central.

En tant que représentants du CLADHO au niveau régional ces antennes assureront le monitoring des droits de l'Homme dans les moindres recoins de leur zone opérationnelle et communiqueront les informations recueillies vers l'observatoire central du collectif.

Les informations ainsi collectées et traitées avec soin feront l'objet d'une publication trimestrielle dans un numéro spécial du journal « la lettre du CLADHO » qui sera édité dans les 3 langues officielles : Kinyarwanda , anglais , français.

De la sorte ces numéros spéciaux sur la situation des droits de l'Homme au Rwanda pourront toucher tant le public rwandais que la communauté internationale.

3.3. Suivi et évaluation du plan

3.3.1. Suivi des activités

L'exécution des projets de promotion et de défense des droits de l'Homme sera suivie au niveau de chaque association par les chargés de projets permanents sur base de divers outils de gestion tels que :

- Les rapports de mission ;
- La fiche de pilotage de projet

Périodiquement les résultats obtenues seront publiés dans diverses sources d'information à savoir :

- Les rapports d'activités mensuels, trimestriel, etc... classés dans les archives des associations. Pour les besoins de l'information, ces rapports seront rédigés suivant un formulaire standard suggéré par le CLADHO ;
- Les reportages dans le journal « La lettre du CLADHO » ;
- Les enquêtes d'auto-évaluation.

La consultation de certaines sources externes devrait pouvoir donner des éclairages sur la manière dont les partenaires du CLADHO perçoivent ses prestations. Ces sources sont notamment les rapports des organisations publiques ou privées œuvrant pour la promotion ou la défense des droits de humains :services pénitentiaires ,services judiciaire, départements des nations unies, journaux publiques, etc...

Une fois par trimestre un numéro spécial de la lettre du CLADHO , composé sur base des différentes sources susmentionnées , sera publié. Il fera ainsi le point sur la situation des droits de l'Homme au Rwanda.

3.3.2. Evaluation

Une fois par an, chaque association s'efforcera de tenir une assemblée générale évaluative à la fin de décembre ou au début de janvier.

Cet effet, les documents de travail ci - après seront apprêtés : le rapport financier annuel. Cette occasion sera saisie par l'organe de décision pour donner de nouvelles orientations aux membres des secrétariats Exécutifs.

Le secrétaire Exécutif du CLADHO sera invité comme facilitateur à ces assemblées évaluatives afin d'assister des dirigeants des associations dans les manœuvres de pilotage.

A mi - parcours i.e. au 2^{ème} trimestre de l'an 2000 , le même secrétaire Exécutif, par soucis de continuité, sera appelé à faire une évaluation générale de tous les programmes initiés dans les associations membres du LADHO. A cette même occasion ,il effectuera un diagnostic institutionnel des organisations ciblées. Il en sera de même au cours du dernier trimestre de année - horizon où un rapport final narratif et financier sera publié. Ce rapport comprendra les perspectives pour les années à venir.

Plan de Renforcement Institutionnel

4.1. Problèmes Institutionnels

Les principaux problèmes institutionnels vécus par le CLADHO et ses organisations membres sont :

Tout le staff des associations et la majorité des membres sont localisés à Kigali.

Les associations et ligues de défense des droits de l'Homme sont dépendants à 100% ou presque des ressources financières des bailleurs pour la réalisation de leurs programmes. Le public rwandais que ces associations servent n'est jamais sollicités financièrement comme s'ils n'avaient rien à donner. Il faudra dans l'avenir mobiliser des ressources auprès du public rwandais.

Au 31.12.1998,

24 postes - clés(56% des besoins totaux) sur 43 étaient vacants au niveau global. En effet, à cette date, les ressources humaines ci - après devaient être recrutées :

A.D.L. : Un enquêteur, un chargé de programmes,

ARDHO : Un comptable, un chargé de programmes,

A.V.P. : Un secrétaire de direction, un chargé de programmes, un juriste,

APRODHOR :Un comptable, un enquêteur, un chargé de programmes,

CLADHO :Un secrétaire Exécutif ; un chargé du volet IEC, 12 antennes régionales.

Concernant les ressources matérielles il y a lieu de déplorer ce qui suit :

A.D.L. :

Absence de moyens de communications rapide entre les antennes(bénévoles) et le siège. Pas d'adresse postale ni de téléphone ni de moyen de radio - communication.

Manque d'accès aux autoroutes de l'information mondiale aménagées dans les sites Internet;

Un seul véhicule quelque peu âgé pour réaliser tout le travail programmé ;

Un seul ordinateur pour le travail de bureau.

ARDHO :

Pas d'équipements de télécommunication autonomes permettant de relier les antennes de l'ARDHO à leur base principale ;

Aucun contact entre l'ARDHO et les grands circuits de l'information ;

Un seul ordinateur de faible capacité pour tout l'association ;

L'association ne dispose pas de matériel de reproduction de documents(photocopieuse , stencileuse)

A.V.P :

Fautes de moyens de télécommunication, le secrétariat de l'A.V.P. ne peut être informé de ce qui se passe dans les sections locales ;

Comme les autres associations, l'A.V.P. ne peut pas raccorder au courrier électronique. De ce fait elle n'a pas accès à l'information universel ;

L'A.V.P. n'a pas de matériel de reproduction de documents stencillés. A cause du coût élevé des documents photocopiés, le public atteint par les messages de l'A.V.P. est très restreint.

LIPRODHOR :

Cette association a mis en place 7 antennes bénévoles mais celles - ci n'ont pas de moyens logistiques : téléphone,

L'association ne dispose pas d'une stencileuse électronique susceptible de multiplier les documents à un prix réduit.

CLADHO :

CLADHO fait, face à un charroi automobile amorti et à manque d'ordinateurs de hautes capacité capable d'être connectés à l'Internet.

En ce qui concerne la gestion de l'information, elle n'est pas traitée à un niveau global ; il n'y a pas d'observatoire global des droits de l'Homme.

Au 31.12.1998, la gestion financière est faite suivant le bon sens de chaque comptable et des autorités chargés du suivi de l'administration. Il n'y a pas de procédure de gestion pour guider les agents et les décideurs(1).

4.2. Les objectifs institutionnels

4.2.1. Objectif global

Avant la fin de l'année - horizon 2001, le CLADHO sera suffisamment organisé et outillé pour pouvoir mener à bon port les programmes identifiés en matière de promotion et de défense des droits de l'Homme .

4.2.2. Objectifs spécifiques

Au cours de la période de 3 ans(1999-2001), les associations membres du CLADHO s'organiseront pour couvrir les divers volets des droits de l'Homme où les problèmes sont les plus épineux. De plus, le CLADHO organisera des concertations régulières en vue d'assurer un monitoring total des droits humains.

ADL:

Renforcer son membership en recrutant chaque année une dizaine de nouveaux membres
renforcer sa capacité d'autofinancement de manière à mobiliser plus de 300.000Frw/an.

A l'occasion de l'une des assemblées Générales ordinaires de 1999 et 2001, renouveler les comités Exécutifs et mettre en place 5 commissions de travail prévus dans les statuts en vue d'orienter correctement les chargés de projet dans leur travail. Il s'agit des commissions suivantes :

Droits individuels et familiaux ;

promotion et sensibilisation ;

Droits politiques.

Lutte contre la discrimination et l'exclusion.

Conseil juridique.

Faire participer les nouveaux cadres à des sessions de perfectionnement.

ARDHO :

Recruter une cinquantaine de nouveaux membres pour la période 1999 - 2000

Améliorer son niveau de mobilisation locale des fonds

Rendre opérationnels 4 commissions spécialisées à savoir :

Juridique ;

Droits économiques et socio- culturels ;

Etude et planification ;

Information & sensibilisation.

Ces commissions sont renforcées par l'assemblée Générale et donnent des orientations précises aux agents chargés d'exécuter les projets retenus.

Renouveler les organes vitaux à l'occasion d'une Assemblée Générale de 2000

Perfectionner les nouveaux cadres élus et les 8 permanents en poste au 31.12.1998.

A.V.P. :

Recruter une soixantaine de nouveaux membres avant le 31.12.2001

Mener des activités de fund raising local et arriver à collecter + ou - 3.000.000 Frw/an
procéder au perfectionnement d'une trentaine de cadres bénévoles et permanents.

Renforcer 4 commissions spécialisées opérant au service de l'Assemblée Générale

Documentation & information , sensibilisation , relation publique ;

Droits de la femme , de l'enfant et des rescapés du génocide ;
juridique.

Socio - économique

LIPRODHOR :

Avant la fin l'année - horizon, la LIPRODHOR s'efforcera d'atteindre les objectifs opérationnels ci- après

Veiller au renforcement de son membership en intégrant dans ses rangs une trentaine de nouveaux membres chaque année.

Renforcer les 4 commissions consultatives ci- après :

Info & Education

Sociale & Genre

Economique

Juridique

Les ressources humaines de la LIPRODHOR participeront à divers modules de formation et de perfectionnement de CLADHO ou les organisations d'appuis institutionnel proposeront.

CLADHO :

les objectifs institutionnels ci-après seront visés par le CLADHO au cours de la période 1999 - 2001.

Le CLADHO profitera des campagnes de mobilisation des ressources du 21 mai pour promouvoir l'émergence d'autres organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme s'intéressant à des secteurs novateurs (minorités nationales , handicapés , etc...) et les intéresser à intégrer ses rangs.

Le CLADHO veillera au renforcement de ses organes de décision et de contrôle. Notamment lors de l'assemblée Générale des délégués du 1^{er} semestre 1999 , un nouveau secrétaire Générale a été élu au 20.03.1999 pour terminer le mandat du précédent qui a été empêché.

Des commissions consultatives du CLADHO pourront être mises en place suivant l'ampleur du travail.

Au deuxième semestre, le comité Directeur du CLADHO sera élu pour un mandat allant jusqu'en Août 2001.

Des investissements importants seront consentis pour le perfonctionnement des ressources humaines opérant au bénéfice du CLADHO : antennes régionales, responsables des programmes, membres des organes vitaux, nouveau secrétaire exécutif, etc...

Un manuel de procédure de gestion adopté en février 1999 sera mis en œuvre.

**TABLEAU RECAUPTURATIF DES OBJECTIFS DE RENFORCEMENT
INSTITUTIONNEL ANNEE PAR ANNEE**

ORGANISATION	SITUATION AU 31.12.98	1999	2000	2001	SITUATION AU 31.12.2001
A.D.L ■ Membres actifs ■ Fund raising local ■ Election organes ■ Commissions consultatives ■ Cadres à perfectionner	57 100.000Fr/an 4 4	+9 +700.000Frw Oct.Comité Ex Oct.5commiss.	+10 +1.480.000Frw/an 10 Cadres élus 12 membr.commiss.	+12 +2.480.000Frw Oct.cté Exéc. Oct.5 Commiss.	88 ±2.500.000Fr/an ±22 Cadres
ARDHO ■ Membres actifs ■ Fund raising local ■ Election organes ■ Commissions consultatives ■ Cadres à perfectionner	49 600.000Fr/an 4 8	+17 +1.200.000Fr 4 commiss.	+20 +1.980.000Frw 8 élus 2 cadres perm 8 membr.perm.	+23 +2.980.000Frw 2 commiss. 0	119 ±3.000.000Fr/an ±18 cadres
A.V.P ■ Membres actifs ■ Fund raising local ■ Election organes ■ Commissions consultatives ■ Cadres à perfectionner	119 500.000Fr/an 4 3	+18 +600.000Frw 20.1.99 4 commiss. 16 membr.comm.	+21 +1.880.000Frw 2 cadres perm. 8 élus	+24 +2.880.000Frw 1 ^{er} trimestre 4 commiss. 2 cartes perm.	182 +3.000.000Fr/an ±28 cadres
LIPRODHOR ■ Membres actifs ■ Fund raising local ■ Election organes ■ Commissions consultatives ■ Cadres à perfectionner	150 2.000.000/an 4 2	+23 +600.000Fr/an 2 commiss.	+26 +3.380.000Frw/an 6 cadres élus 8 membr.perm.	+30 +4.380.000F/an 2 commiss. 2 permen.	229 ±4.500.000Fr/an ±19 cadres
CLADHO -Membres actifs -Fund raising local -Election organes -Commissions consultatives -Cadres à perfectionner	4 120.000Fr/an 16.08.97 4	12 antennes régionales	+1 assoc. +1.580.000Frw/an 6 cadres élus 8 membr.comm.	+2 assoc. +2.580.000F/an 16.08.2001 2 commissions	7 assoc. +2.600.000Fr/an 2 commiss. ± 26 personnes

4.3. LES ACTIVITES ET LE CALENDRIER D'EXECUTION

Pour obtenir les résultats institutionnels attendus il sera nécessaire que chaque association concernée développe les 4 activités identifiées ci- après à savoir

- Participation aux campagnes de mobilisation des ressources du 21 Mai
- Tenue des réunions statutaires, décentralisation des organes au niveau des régions ciblées, reconstitution des organes incomplets et mise en place des commissions spécialisées à l'occasion des assemblées générales de chaque association.
- Mise en œuvre des antennes régionales.

Le diagramme ci-après reprend les principales activités de développement institutionnel :

ACTIVITES	RESPONSABLE	1999				2000				2001			
-Campagne de mobilisation des ressources du 21Mai	CLADHO		xx				xx				xx		
-Renforcement des organes de décision et de contrôle													
-Tenue des réunions statutaires													
-Assemblées Générales													
A.D.L :2 fois/an	A.D.L		x		x		x		X		x		x
ARDHO :2 fois /an	ARDHO		x		x		x		X		x		x
A.V.P :2 fois/an	A.V.P	x		x		x		x		x			
LIPRODHOR :2 fois/an	LIPRODHOR		x		x		x		X		x		x
CLADHO :2 fois/an	CLADHO		x		x		x		X		x		x

4.4. Le suivi et Evaluation

Le suivi du développement institutionnel sera réalisé périodiquement par des organes statutaires habilités au sein de chaque association à savoir : L'assemblée générale et le conseil d'administration.

De même l'assemblée générale du CLADHO et son comité Directeur seront particulièrement attentifs à la croissance des associations membres.

Le secrétaire Exécutif du CLADHO veillera à la santé des institutions et proposera des mesures d'ajustement au fur et à mesure que le plan sera exécuté.

Une évaluation interviendra à mi- parcours ainsi qu'au bout de l'année- horizon.

3.4. LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

Pour mener à bon port le plan triennal 1999- 2001, le CLADHO et ses membres comptent engager leurs ressources propres ainsi que divers ressources extérieurs. A cet effet, les partenaires traditionnels avec lesquels ces associations ont déjà tissé des relations de partenariat seront fortement sollicités(voir annexe 6.3).

Un effort particulier sera consenti pour nouer de nouvelles relations d'amitié.

Voici repris dans un tableau les moyens qui seront consommés par les activités de promotion et de défense des droits humains.

BUDGET DES DEPENSES DU CLADHO - En 000.000 Frw

DESIGNATION	ADL	ARDHO	AVP	LIPRO DHOR	CLADHO	C .TOTAL 3 ans	COUT AN1	COUT AN2	COUT AN3
2.3. Charges des projets									
2.3.1 Activités I.E.C.									
2.3.1.1. Publications & Appui médiatique									
-La propriété en droits rwandais	1	0	0	0	0	1	1	0	0
-Les libertés fondamentales au Rwanda	1	0	0	0	0	1	0	1	0
-La violence dans la culuture rwandaise	1	0	0	0	0	1	0	1	0
- Calendriers muraux éducatifs	2,1	2,1	2,1	2,1	0	8,4	2,8	2,8	2,8
- Emissions radiophoniques	9	9	9	9	0	36	12	12	12
- Emissions télévisées	3	3	3	3	0	12	4	4	4
- Extraits des instruments nationaux et internationaux des droits de l'homme	0	38	0	0	0	38	14	13	11
- Film « Les groupes vulnérables »	0	0	1	0	0	1	1	0	0
- La convention sur les droits des minorités	0	0	1	0	0	1	1	0	0
La paix au Rwanda & région des Grands Lacs	0	0	1	0	0	1	0	1	0
- Les droits socio-culturels	0	0	0	1	0	1	0	1	0
- Oeuvres primées	0	0	0	1	0	1	1	0	0
- Les cachots communaux au Rwanda	0	0	0	1	0	1	1	0	0
- Journal « La lettre du CLADHO »	0	0	0	0	16,3	16,3	5,4	5,4	5,4
-Situation des droits de l'homme au Rwanda	0	0	0	0	4,8	4,8	1,6	1,6	1,6
-Enquête pilote sur le génocide	0	0	0	0	6	6	6	0	0
-Enquête nationale sur le génocide	0	0	0	0	25	25	0	25	0
2.3.1.2.Séminaires & vulgarisation									
-Respect des droits et libertés fondamentaux.	62,3	0	0	0	0	62,3	21	21	20,3

BUDGET DES DEPENSES DU CLADHO - En 000.000 Frw

DESIGNATION	ADL	ARDHO	AVP	LIPRO DHOR	CLADHO	C .TOTAL 3 ans	COUT AN1	COUT AN2	COUT AN3
- Diffusion instruments nationaux et internationaux	0	46	0	0	0	46	17	17	12
- Enseignement des droits de l'homme	0	0	47	0	0	47	18	18	11
- Promotion des socio-droits culturel	0	0	0	30	0	30	16	13	1
2.3.2. Projets de promotion & monitoring									
- Réinsertion dans les « imidugudu »	21	0	0	0	0	21	11	10	0
- Prix NKUBITO	0	8	0	0	0	8	0	4	4
- Mission permanente de surveillance	33	33	33	33	22	154	64	45	45
- Centre de documentation-recherche	0	13	0	0	0	13	4	5	4
- Assistance juridique groupes vulnérables	0	0	149	0	0	149	51	49	49
- Centre sicio-culturel SHAMUKIGA	0	0	45	0	0	45	30	8	7
- Centre de documentation CDIPG	0	0	0	45	0	45	15	15	15
- Anniversaires-clés	10	10	10	10	4	44	16	14	14
- Raccordement à l'internet	1,8	1,6	0,6	0,6	1,9	6,5	6,5	0	0
- Enquête nationale Génocide	37	37	37	37	18	166	0	166	0
- Fonds souple d'appui aux initiatives	0	0	0	0	36	36	6	15	15
TOTAL 2.3. PROJETS	180,4	200,7	338,7	172,7	134	1078,3	326,3	467,8	234,1

BUDGET DES DEPENSES DU CLADHO - En 000.000 Frw

DESIGNATION	ADL	ARDHO	AVP	LIPRO DHOR	CLADHO	C .TOTAL 3 ans	COUT AN1	COUT AN2	COUT AN3
2.4.Charges et pertes institutionnelles diverses									
- Assemblées Générales des Délégués	1,7	1,4	2,1	2,2	0,6	8	2,6	2,7	2,7
- Assemblées régionales	1,5	1,3	1,8	1,9	0,3	6,8	2,2	2,3	2,3
- Conseils d'Administration-siège	0,36	0,36	1,08	0,36	1,08	3,24	1,08	1,08	1,08
- Conseils de surveillance	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,6	0,2	0,2	0,2
- Commissions consultatives	1,08	0,72	0,72	0,72	0,72	3,96	1,32	1,32	1,32
- Voyages et séjours à l'étranger	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	22,5	7,5	7,5	7,5
- Consultant externe	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	7,5	2,5	2,5	2,5
- Audits externes des comptes	1	1	1	1	1	5	1,6	1,7	1,7
- Frais bancaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,16	0,17	0,17
- Cotisations : -FIDH	0	0	0	0	0,4	0,4	0,13	0,13	0,14
- SERACOB	0	0	0	0	0,1	0,1	0,03	0,03	0,04
- CLADHO	0,3	0,3	0,3	0,3	0	1,2	0,4	0,4	0,4
TOTAL 2 FONCTIONNEMENT	247,46	273,16	397,47	250,8	230,88	1.399,57	449,787	592,62	357,16
TOTAL GENERAL-DEPENSES CLADHO (1+2) En - 000,000Frw	265,386	282,286	414,096	256,926	260,38	1.479,074	501,594	620,32	357,16
TOTAL GENERAL DEPENSES CLADHO (1+2) US\$; 1US\$ = 320 Frw	829.331	882.143	1.294.050	802.893	813.687	4.622.106	1.767.481	1.938.500	1.116.125

4.6.LES SUPPOSITIONS

- Si les conditions préalables de sécurité intérieure et extérieure du Rwanda continuent à s'améliorer et que le CLADHO bénéficie d'un renforcement institutionnel lui permettant d'être à la hauteur du travail programmé alors la mise en œuvre des activités sera possible.

- Les résultats intermédiaires seront obtenus à condition que :

. Toutes les activités d'Information Education Communication prévues à savoir les publications des recherches thématiques, les séminaires-ateliers, les campagnes de vulgarisation-diffusion,... sont bien réalisées.

. Les projets de promotion et de défense des droits humains retenus sont bien exécutés.

- Les objectifs spécifiques visés seront atteints si :

. Il y a une concertation permanente au sein du CLADHO pour mesurer le niveau de réalisation des résultats.

. Il y a une volonté significative de spécialisation.

- L'objectif global de la période 1999-2001 sera atteint dans la mesure où :

. Le respect des droits fondamentaux de la personne connaît un progrès significatif ;

. La justice améliore ses prestations notamment par rapport aux rescapés du génocide et aux présumés coupables du génocide incarcérés ;

. Les droits socio-économiques des groupes de personnes vulnérables sont respectés.

CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS TRIENNAL DU CLADHO 1999-2001

RESUME NARRATIF	5.Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	7.Sources d'Info. Moyens de vérification	9.Conditions critiques																																																																																																																																		
1.Objectif global de la période Une société où s'épanouissent les droits de l'homme est promue au Rwanda	Les initiatives pour la promotion et la défense des droits de l'homme donnent des fruits appréciables .	Rapport ONU et Organisations des Droits de l'homme	Le contexte global du Rwanda et de la sous-région est sécurisé.																																																																																																																																		
2.Objectifs spécifiques .Les droits fondamentaux de la personne sont respectés .Les Rwandais en général et les détenus en particulier jouissent davantage de leurs droits sociaux et culturels. .Les groupes de personnes vulnérables jouissent davantage de leurs droits politiques, civils, économiques,Les violations des droits et libertés de la personne sont prévenues. .Le CLADHO a la capacité institutionnelle d'atteindre l'objectif global de la période.	Situation au 31 Décembre 2001 4 modules de formation diffusés 6 modules de formation 5 projets socio-culturels 2 modules de formation Les personnes vulnérables bénéficient des services socio-culturels. Le monitoring du territoire national est assuré à 100% Les organes statutaires et les Secrétariats Permanents sont en bonne santé institutionnelle.	Rapports ADL et Administrations Publiques et Judiciaires. Rapports ARDHO et LIPRODHOR Rapports AVP Journal mensuel « La lettre du CLADHO et numéros spéciaux périodiques. »	Les objectifs spécifiques seront atteints à condition que : - Tous les membres du CLADHO ne poursuivent pas tous les buts. - Un effort significatif de spécialisation est déployé. - Des choix sont opérés.																																																																																																																																		
3. Résultats Intermédiaires escomptés - La population est bien informée et éduquée sur les droits fondamentaux de la personne. - Les violations des droits fondamentaux (vie, propriété, liberté) sont moins fréquentes. - Les détenus sont mieux protégés et jouissent de leurs droits socio-culturels et d'un procès équitable. - Les communautés vulnérables accèdent davantage à leurs droits civils, politiques, sociaux,...(victimes du génocide, jeunesse de la rue). - Le développement institutionnel qualitatif et quantitatif est à la hauteur des prestations de service attendues.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Ordre de grandeur</th> <th>1</th><th>2</th><th>3</th><th>4</th><th>5</th><th>6</th><th>7</th><th>8</th><th>9</th><th>10</th><th>11</th><th>12</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>156 communes</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>20 prisons</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>156 cachots</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>23 amigos</td> <td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td> </tr> <tr> <td>15.000 vulnérables</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>6A.G/Assoc.</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>12 réunions</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Comité Dir./Assoc.</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td> </tr> </tbody> </table>	Ordre de grandeur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	156 communes													20 prisons													156 cachots													23 amigos	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	15.000 vulnérables													6A.G/Assoc.													12 réunions													Comité Dir./Assoc.														x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Rapports de formation Manuels publiés Rapports de formation Rapports des manifestations socio-culturelles. Rapports des projets.	Les résultats seront obtenus à condition que les moyens humains, matériels et financiers soient mobilisés à temps grâce à : - une gestion saine de ce qui existe - une levée de fonds locale - un recours judicieux aux bailleurs de fonds externes - des appuis institutionnels appropriés.
Ordre de grandeur	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																									
156 communes																																																																																																																																					
20 prisons																																																																																																																																					
156 cachots																																																																																																																																					
23 amigos	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																																																																																																																									
15.000 vulnérables																																																																																																																																					
6A.G/Assoc.																																																																																																																																					
12 réunions																																																																																																																																					
Comité Dir./Assoc.																																																																																																																																					
	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x																																																																																																																									

MOYENS A METTRE EN ŒUVRE EN 000.000Frw

4.Activités à développer	A.D.L.	ARDHO	A.V.P.	LIPRO DHOR	CLADHO	Coût total en 000.000 frw	
4.1.Activités d'Information, Education, Communication							Les activités seront initiées à condition que les moyens matériels et financiers soient réunis.
- Séminaires, Conférences	62,3	46	47	30	0	185,3	
- Publications & Appui médiatique	17,1	52,1	17,1	17,1	52,1	155,5	
4.2.Programmes de promotion et de défense des droits de l'homme							
- Assistance socio-juridique	0	0	149	0	0	149	
- Mission de Surveillance	33	33	33	33	22	154	
- Suivi Réinsertion Socio- économique	21	0	0	0	0	21	
- Prix aux meilleurs militants des droits de l'homme	0	8	0	0	0	8	
- Centre Info-doc. & Culturel	0	13	45	45	0	103	
- Anniversaires-clés	10	10	10	10	4	44	
- Raccordement Internet	1,8	1,6	0,6	0,6	1,9	6,5	
- Enquête Nationale Génocide	37	37	37	37	18	166	
- Fonds souple appui initiatives	0	0	0	0	36	36	
4.3.Activités de renforcement institutionnel							
- Activités renforcement institutionnel							
.Matériels & Equipement	18.126	9.126	16.126	6.126	15	65.004	
.Formation Ressources Humaines	0	0	0	0	14,5	14,5	
- Fonctionnement							
.Consommation matières & fournitures	22,1	25,86	24,75	30,1	12,06	114,87	
.Paiement Charges Personnel	30,8	35,3	20,8	35,3	74,4	196,6	
.Charges et Pertes diverses	12,16	11,3	13,22	12,7	10,42	59,8	
	265,386	282,286	414,096	256,926	260,38	1.479,074	

ANNEXES

1. Bilan des activités des associations membres du CLADHO :

1990-1998

1. A.D.L.
2. ARDHO
3. A.V.P.
4. LIPRODHOR
5. CLADHO

2. Fiches des différents projets identifiés dans le plan 1999-2001

A.D.L. :

1. Education au respect des droits et libertés fondamentaux de la personne
2. Réinsertion socio-économique des populations réinstallées dans les imidugudu

ARDHO :

3. Diffusion des instruments nationaux et internationaux des droits de l'homme

4. Prix NKUBITO

5. Centre de documentation et recherche

A.V.P. :

6. Enseignement des droits humains

7. Assistance juridique et judiciaire des groupes vulnérables

8. Centre socio-culturel SHAMUKIGA(CSCS)

LIPRODHOR :

9. Promotion des droits socio-culturels par la troupe « Rafiki »

10. Centre de Documentation et d'Information sur les Procès du
Génocide(CDIPG)

ARDHO :

11. Les Anniversaires-clé des droits humains

12. Raccordement à l'internet

13. Enquête nationale sur le génocide et les autres violations des droits de l'homme

14. Fonds souples d'appui aux initiatives

15. Monitoring des droits de l'homme

16. Relance du journal « La lettre du CLADHO »

17. Appui institutionnel au CLADHO

**ANNEXE I. BILAN DES ACTIVITES DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU
CLADHO : 1990-1998**

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
A.D.L. : Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la personne et des Libertés Publiques B.P.1932 Tél : 75697 KIGALI.										
- Reconnaissance Officielle		x								A.M. n° 400/05 du 7.12.1991
-Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda, 1992 : « La Tolérance »		xxx	xxx							Période couverte : sept.1991 à Septembre 1992. Problématique des droits de l'homme, compte-rendu, communiqué de presse, etc...
Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda, 1993 : « La Réconciliation Nationale »			xxx	xxx					xxx	Période : Octobre 1992 à Octobre 1993. Ouverture au système démocratique pluraliste
- Interventions et alertes rapides sur terrain			xxx	xxx	x	xxx	xxx	xxx		Appui TROCAIRE, Coopération Suisse
- Séminaire « Problématique des Droits de la personne et des Libertés Publiques ». Quelle stratégie adopter ?						x				Tenu au Centre IWACU ; 21-23/04/95 35 participants.
- Campagne pour la tolérance dans les diocèses de Nyundo, Cyangugu, Ruhengeri et Byumba.				xxx						Responsables des partis, catechistes, jeunes. Appui d'OXFAM.
- Stage de Formation des paysans				xxx						Au Centre IWACU. Collaboratoir avec la Fondation Konrad Adenauer.
- Stage de Formation des agri-éleveurs						xxx	xxx			A Gitarama avec « INGABO » et à Gisenyi avec Imbaraga (250 formés)
- Stage des Conseillers et enseignants							xx			A Rutobwe-Gitarama (16-18/12/96) 105 formés.

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
ARDHO : Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme B.P 1868 Tél :71039 Kigali										
- Reconnaissance Officielle	xx	x								Assemblée Constituante le 30/09/1990 agréée par A.M n°1980/05.14 du 15/04/1991
- Observatoire National des Droits de l'Homme (ONDHO)					xx	xxx	xxx	xxx	xxx	Dispose d'une Mission Permanente de Surveillance (MPS) chargée de faire le monitoring sur la situation des droits de l'homme au Rwanda :réinstallation réfugiés, violations, visite prisons...
- Chronique des droits de l'homme									xx	Chaque mardi et samedi à 18h50'(10 minutes)
- Projet pilote : « Rôle de l'avocat dans les procès du génocide depuis le 1/10/1993 jusqu'au 30/12/1994 »										Sensibilisation sur le rôle de l'avocat dans 6 communes de Butare du 4/5/1998 au 22/8/1998. Trocaire
- Projet pilote : « Traduction et publication des instruments internationax »									x	Fonds OXFAM-Solidarité
- Séminaire sur la « La question de sécurité »						xx				
- Monitoring des droits de l'homme	xxx	xxx	xxx	xxx	x					
Sensibilisation de la population au bien fondé de la libération des détenus sans dossiers judiciaires									xxx	
-Séminaire sur les droits de l'homme			xxx			xxx	xxx	xxx	xxx	Couverture de toutes les Préfectures, UNR, Grand Séminaire de Nyakibanda, HCDH, agents de la justice,...

ACTIVITES/PROJETS	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
<p>A.V.P :Association des Volontaires de la Paix B.P. 491 KIGALI Tél/Fax : 77482</p> <p>Naissance</p> <p>I.DEFENSE DES DROITS DE L’HOMME</p> <p>I.1. ENQUETES</p> <p>- Le fonctionnement des services judiciaires</p> <p>- La vie et la sécurité des enfants dans les orphelinats</p> <p>- « La tuerie des groupes des personnes dans 6 préfectures ».</p> <p>I.2. DECLARATIONS</p> <p>« Les massacres perpétrés contre les réfugiés Congolais au Camp de MUDENDE »</p> <p>II. ASSISTANCE EN JUSTICE</p> <p>- Assistance des victimes de guerre dans leurs procès jugés devant les chambres spécialisées de P.V.K, BUTARE, RUHENGERI et KIBUNGO.</p> <p>III.PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME</p> <p>III.1.Séminaires</p> <p>- Le génocide et ses conséquences</p> <p>-Formation des formateurs dans le domaine des droits de l’Homme.</p>					x	xx			<p>Assemblée Constituante le 06.08.1991</p> <p>Agréation officielle par A.M. n° 273/05 du 14.09.1991</p> <p>Financement : CEAR (Espagne)</p> <p>cas de l’orphélinat de NYAMATA</p> <p>Lieu : BYUMBA, KIGALI-RURAL, GITARAMA, GIKONGORO, RUHENGERI, GISENYI.</p> <p>xxx</p> <p>50 victimes assistées</p> <p>2 procès à PVK, 1 procès à BUTARE</p> <p>et 1 procès à RUHENGERI.</p> <p>Public : Professeurs et étudiants</p> <p>UNR/BUTARE. Appui du CIDPDD</p> <p>Lieux : PVK, GITARAMA</p>
						xx		xx	

ACTIVITES/PROJETS	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
- Réhabilitation juridique et l'intégration sociale des victimes du génocide et des autres crimes contre l'humanité.						xx			Lieu : PVK
-Culture des droits de l'Homme					x				25-26 Nov. : 35 participants au C.N.P. St Paul.
III.2. Conférences									Appui du CEAR(Espagne) via CLADHO
- Les voies de réconciliation des Rwandais									Lieu : KIBUNGO, BUTARE
- La réinstallation des rapatriés et des rescapés du génocide					x	xx	x		
- Le rôle de la jeunesse dans la reconstruction du Rwanda									Lieu : UNR/BUTARE
- La femme Rwandaise à l'action pour le respect des droits de la personne en générale et des droits de la femme en particulier									Lieu : PVK
-Les droits et les devoirs des Réfugiés									Lieu : KIBUNGO
- Les chances d'une réconciliation nationale amorcée dans une période post-génocide									Lieu : KIGALI - NGALI
- Les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la paix au Rwanda									Lieu : BYUMBA
- Les mécanismes de protection des Droits de l'Homme									Lieu : RUHENGERI

ACTIVITES/PROJETS	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
III.3. ENSEGNEMENT DES DROITS DE L' HOMME PAR RADIODIFFUSION									
Emission de vulgarisation des droits de l' Homme à la Radio- Rwanda (Hebdomadaire).								DD	
III.4.CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION									A l'aide des livres, journaux, cassettes audio
III.5. PUBLICATIONS					x	xx	xx	xx	Appui : CEAR
Traduction en Kinyarwanda des textes juridiques sur la promotion des droits de l'Homme									
Il s'agit :									
*pacte international relatif aux droits civils et politiques								xx	Avec l'appui de l'Ambassade des Etats Unis d'Amerique.
*Convention sur la prevention et la repression en crime de génocide									
III.6.ENSEGNEMENT DES DROITS DE L'HOMME PAR LE BIAIS D'UNE TROUPE THEATRALE							xxx		La troupe « Flambeau de la paix a pu parcourir 3/4 du territoire national.

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
<p>LIPRODHOR : ligue pour la promotion des droits de l'Homme au Rwanda B.P. 1892 KIGALI Tél : 75459.</p> <p>- Naissance</p> <p>- Projet VGM « Assistance aux victimes du génocide et des massacres »</p> <p>- Séminaire : « l'acculturation des valeurs universelles sur la réconciliation nationale »</p> <p>- Représentations théâtrales sur les Droits de l'Homme</p> <p>- Publication d'un fascicule sur l'enseignement des Droits de l'Homme</p> <p>- Séminaires sur les Droits de l'Homme</p> <p>-Tournée d'échanges et théâtre forum de sensibilisation sur la réinstallation des rapatriés au Rwanda(TET)</p> <p>- Publication d'un opuscule sur les droits des prisonniers</p> <p>- Session de formation sur les techniques d'enquête en faveur des observateurs de la LIPRODHOR et des autres membres du CLADHO</p>		x				x				<p>Agréé par AM n° 444/05 du 30/12/1991</p> <p>8 dossiers établies en collaboration avec le bureau social urbain</p> <p>28-29/1/1995 à Gatare, préfecture de Cyangugu. 130 participants</p> <p>Sur le traitement des détenus, la déclaration universelle des Droits de l'Homme</p> <p>Appui Gouvernemental Américain, Public : population de Bicumbi, Cyangugu, Kibuye, Gikongoro. Mai 1998 financé par Utarian Service Committee (USC)</p> <p>xxx Publier 150.000 brochures sur les Droits Mai 98 - Amba USA Titre Kinyarwanda : « Tumenye bumwe mu burenganzira bw'Abagororwa ».</p> <p>xxx Mars 98 - Fonds HCDH</p>

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
- Centre de documentation et d'information sur les procès du génocide (CDIPG)									xxx	Monitoring, collecte, Rapports au siège du CLADHO
- Troupe itinérante d'éducation sur les Droits Humains « RAFIKI »									xxx	1 ^{er} Avril 1998.- Ambassade du Canada et de SUISSE
- Formation des Staffs des associations du CLADHO									x	Février 98 - Institut des Droits de l'Homme de LYON
- Amélioration des capacités des agents des ONG rwandaises en matière des défense des droits Humains et des... démocratiques									x	Février 1998 - TROCAIRE
- Programme de suivi des détentions dans les cachots communaux									x	Janvier 1998 - Fond ICCO Programme de 3 ans
- Appui au fonctionnement des organes de la LIPRODHOR									x	Janvier 1998 - Agir ensemble, CIDPDD
- Projet autofinancement de la LIPRODHOR									x	Exploitation d'un Taxi Minibus - Juillet 1997
- Renforcement des programmes de promotion et de défense des Droits de l'Homme									x	Juillet 1996 - Octobre 1997- CEAR
- Assistance juridique des femmes victimes du génocide et des massacres d'Avril 1994									x	Novembre 1996 - Agir Ensemble NCOS 10 Assistés
- PSAG(programme suivi des Accusés du Génocide mis en liberté)									x	Décembre 1998 - Fonds Ambassade des Pays - Bas.

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
<p>CLADHO : collectif des ligues et associations de défense des Droits de l'Homme au Rwanda B.P. 3060 KIGALI Tél : 72740 74292</p> <p>- Reconnaissance officielle</p> <p>- Affilié à la FIDH et UIDH</p> <p>- Projet : « Database sur la Population carcérale au Rwanda »</p> <p>- Projet : « Observation des procès des mineurs »</p> <p>- Projet SLOPR « Soutien logistique pour les Observations des procès au Rwanda »</p> <p>- Célébration Anniversaire de la charté Africaine des Droits de l'Homme et des peuples</p> <p>- Célébration Anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</p> <p>- Projet « Renforcement des programmes de promotion et de défense des Droits de l'Homme »</p>			x	x	x					<p>Conception en Mars 1992. Status adoptés le 21/5/1993. AM n°18/05 du 4/1/1994</p> <p>A l'Occasion du 32^e Congrès de la FIDH, Madrid 1315/1/1995 1^{er} Congrès de l'UIDH, Ouagadougou 34/8/1995</p> <p>Accords signés le 26/08/1996 entre CLADHO et HCDH</p> <p>Appui de l'UNICEF Octobre - Décembre 1997</p> <p>Célébration du 10^e Anniversaire 11/11/1996 - 16/11/1996 Jeux, Théâtres, Tournois, Conférences, Cocktail.</p> <p>Célébration chaque année dans la semaine du 10 décembre dite « Semaine des Droits de l'Homme »</p> <p>A partir du mois de juin 1996 jusqu'à Décembre 1997. Financement CEAR</p>
						xx				
							x			
								x		
									xxx	
							x			
							x	x	x	
							xx	xxx		

ACTIVITES/PROJETS	90	91	92	93	94	95	96	97	98	OBSERVATIONS
Publications : . La Lettre du CLADHO . La Magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif . Amugi y'iminsi (Le fils des jours) . Rapport d'enquête sur les violations massives des Droits de l'Homme commises au Rwanda depuis le 06/04/1994 . Ingoma y' Amaraso (Le pouvoir sanguinaire) . Rapport de l'enquête - pilote sur le génocide et les autres violations des Droits de l'Homme commis au Rwanda à partir du 06/04/1994 - Enquête internationale sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda					x	xxx	xxx x	xxx x	xxx x	Journal édité chaque mois à partir du 1 ^{er} Anniversaire du Génocide (6/4/1995) Par NSANZUWERA François Xavier Par TWAGIRAMUNGU Noël de la LIPRODHOR Par CLADHO-KANYARWANDA Par NSENGIYUMVA François Par CLADHO-KANYARWANDA Par toutes les associations membres du CLADHO 721.1.93. En collaboration avec African Watch, FIDH, UIDH, CIDPDD, Résultats publiés en Mars 93.

FICHE DE PROJET N°1

O.TITRE DU PROJET : Education au Respect des droits fondamentaux de la personne

1.IDENTIFICATION SOMMAIRE

LOCALISATION : 45 cummunes ciblées-3 à 4 communes par Préfecture. Priorité aux communes du Nord Ouest du Rwanda.

POPULATION CIBLE : 45 Bourgmestres, 45 Officiers de l'ordre, 30 délégués de la société Civile, 10 parlementaires, hautes autorités politiques intéressées, syndicalistes.

ECHEANCIER : début du projet 31/12/99 fin du projet 31/12/01 Durée 36 mois

PROMOTEUR : A.D.L. : Association pour la défense des Droits de la personne et des libertés publiques B.P 1932 Tél : 75697 KIGALI.

COUT DU PROJET/

1.Contribution locale disponible :	3.105.000 Frw	0 US\$
2.Contribution externe sollicitée :	62.205.000 Frw	203.765 US\$
TOTAL :	62.205.000.Frw	203.765 US\$

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE DU PROJET (avec IOV)

Depuis sa création (A.M. n° 400/05 du 7.12.1991) l'A.D.L. s'est efforcé d'améliorer l'éducation populaire dans le domaine des droits de l'Homme avec la profonde conviction que cette approche contribuerait à l'amélioration du respect des droits humains au Rwanda.

L'A.D.L. a mené à bon port les sessions ci- après :

- Campagne pour la tolérance : 1993 ;
- Stage de formation pour paysans, conseillers, enseignants, ... 1993- 1997 ;
- Séminaire sur la stratégie à adopter concernat la problematique des droits de la personne et des libertés publiques.

Le contexte post- génocide actuel interpelle plus que jamais l'A.D.L.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Objectif spécifique

Au terme de 3 ans, les droits fondamentaux à savoir le droit à la vie, le droit à la liberté et le droit à la propriété sont mieux connus et respectés

3.2. Résultats attendus (avec IOV)

Résultat 1 :

Les documents de travail ci - après sont disponibles en Kinyarwanda et en Français sous forme de brochures de format A4 :

- 1.Travail de recherche sur « La violence dans la culture Rwandaise »
- 2.Travail de mémoire sur « La propriété en droits rwandais »
- 3.Analyse sur « Les libertés fondamentales au Rwanda ».

Résultat 2 :

Plus de130 éducateurs potentiels en metière de doits humains sont capables de diffuser des modules afférents aux droits fondamentaux à savoir le droit à la vie, le droit à la propriété et le droit aux libertés fondamentales.

Résultats 3 :

Dans une centaine de localités ciblées :

- Le droit à la vie est mieux respecté
- Les citoyens jouissent davantage des libertés fondamentales de la personne
- Les conflits autour de la propriété sont réduits à leur plus simple expression.

3.3. ACTIVITES A REALISER

ACTIVITES	RESPONS ABLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pour obtenir le résultat 1 Publication d'un travail de recherche sur : -« La violence dans la culture rwandaise » - « La propriété en droit rwandais » - « Les libertés fondamentales au Rwanda »	Resp. I.E.C.		xx		xx	xx							
Pour obtenir le résultat 2 - Séminaire sur le droit à la vie - Colloque sur « Les Libertés Fondamentales » - Vulgarisation des conclusions et recommandations - Séminaire sur les Libertés Fondamentales (formation des formateurs) - Rencontre de suivi-évaluation	Resp. I.E.C.			xx		xx			xx	xx		xx	
Pour obtenir le résultat 3 - Campagne de vulgarisation des droits fondamentaux dans 100 localités - Accompagnements médiatiques .Radio (1 fois/moi) . T.V (2 fois/an) - Visites de suivi-évaluation	Resp. I.E.C					xx	x	xx	x	xx	xx	xx	xx
						xx	x	xx	x	xx	xx	xx	xx
						xx	x	xx	x	xx	xx	xx	xx
						x		x			x		x
						x	x	x	x	x	x	x	x

3.4.BUDJET GLOBAL(1)

DESIGNATION	CHARGES TOTALES	An.1	An.2	An.3
1.Dépense d'investissement				
- Publication mémoire « La violence dans la culture rwandaise »	1.000.000	0	1.000.000	1.000.000
- Publication sur « Libertés fondamentales »	1.000.000	0	1.000.000	0
- Publication « La propriété en droit rwandais »	1.000.000	1.000.000	0	0
- Calendriers muraux éducatifs	2.100.000	700.000	700.000	700.000
sous total 1	5.100.000	1.700.000	2.700.000	700.000
2. Dépenses de fonctionnement				
3 Séminaires-ateliers en 3 phases	45.000.000	13.000.000	28.000.000	4.000.000
Emissions radiophoniques didactiques	9.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000
Emissions pédagogiques télévisées	3.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
sous total 2	57.000.000	17.000.000	32.000.000	8.000.000
3. Imprévus	3.105.000			3.105.000
Total Général : Frw	65.205.000	18.700.000	34.700.000	11.805.000

(1) Commentaires du budget

3.5. Impact du Projet

Le projet a un impact direct sur la paix générale au Rwanda et le développement du Pays. Ce projet d'éducation contribue à terme à l'instauration d'un état de droit.

3.6. Durabilité du Projet

Le projet fait appel aux personnes-ressources fondamentales du Rwanda.

3.7. Suivi-évaluation

Par l'agent de l'ADL chargé de l'Information-Education-Communication.

Par le Comité Directeur de l'ADL au 2^{ème} niveau.

3.8. Risques

Si les fonds viennent à manquer, le projet n'aura pas lieu.

Il en sera de même s'il ya des entraves aux études préliminaires.

Principal contact pour ce projet

Organisation : ADL

B.P. : 1932

Tél : 75697

Fax : 75697

Nom et Prénom du Chargé de projet

Date : 31.03.1999

Lieu : Kigali

Signature :

FICHE DE PROJET N°2

0.TITRE DU PROJET : Réinsertion socio-économique des populations réinstallées dans les Imidugudu.

1.IDENTIFICATION SOMMAIRE

LOCALISATION : Tout le Pays. Deux villages par Préfecture.

POPULATION CIBLE : Habitants de 24 villages-cibles

ECHEANCIER :Début du projet : 01.07.1999. Fin du projet : 30.06.2001. Durée :24 mois.

PROMOTEUR : A.D.L., asbl B.P :1932 Tél :75697 KIGALI

COUT DU PROJET/

1.Contribution Locale disponible :	1.050.000 Frw	3.281 US\$
2.Contribution externe sollicitée :	22.050.000 Frw	65.625 US\$
	
TOTAL :	22.050.000 Frw	65.906 US\$

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE DU PROJET (avec IOV)

Cinq ans après leur rapatriement et leur réinstallation dans des agglomérations « Imidugudu » des paysans rwandais (des vagues 1959 et 1994) n'ont pas encore bénéficié de nouvelles propriétés. Rien n'est clair sur la réforme foncière et la gestion des propriétés abandonnées ou des latifundia (ibikingi) thésaurisées et non exploitées.

Beaucoup de rapatriés vivent dans des Imidugudu livrés à eux-mêmes , sans accès aux droits humains fondamentaux activités génératrices de revenus, établissements sanitaires , éducation,...

3.DESCRPTION DU PROJET

3.1. Objectif spécifique

Les rapatriés des vagues 1959 et 1994 réinstalés dans une dizaine de village « Imidugudu » pilotes, ont accès aux droits sociaux, économiques et culturels : écoles, soins de santé, titre de propriété, activités génératrices de revenus,...

3.2. Résultats attendus (avec IOV)

Résultat 1 :

La situation des rapatriés de 24 villages quant à ce qui concerne l'accès à leurs droits sociaux et économiques est bien identifiée et décrite dans un document d'enquête.

Résultat 2 :

Les populations des villages ciblés sont conscients du bien fondé de la lutte pour l'accès à leurs droits fondamentaux suite à une campagne d'Information menée par A.D.L à travers divers auxiliaires pédagogiques :

- Séminaire-atelier
- Messages éducatifs sous forme de calendriers muraux
- Emissions radio
- Emissions T.V.

Résultat 3 :

Des initiatives visant la réinsertion socio-économique des rapatriés sont appuyées par l'A.D.L. en collaboration avec une Organisation d'Appui aux Initiatives de Base (OAIB) qui a dans ses objectifs l'habitat et l'environnement. (Ex : SERUKA asbl).

3.3. ACTIVITES A REALISER

ACTIVITES	RESPONSABLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pour obtenir le résultat 1 - Définir termes de référence/recherche - Sélectionner un équipe de chercheurs - Publier le travail de recherche	Chargé de projet	xx	x	xx	x								
Pour obtenir le résultat 2 - Séminaires ateliers - Préparatifs du séminaire - Tenue du séminaire - Diffusion acte du séminaire	Chargé I.E.C.	xx		x	xx	x							
Pour obtenir le résultat 3 - Appui réinsertion socio-économique - Suivi-évaluation	Chargé de Projets		x	xx	xx	xx	xx	xx					

3.4. BUDGET GLOBAL (1)

DESIGNATION	CHARGES TOTALES	An.1	An.2	An.3
1. Dépense d'investissement				
- Publication du document de travail « La propriété en droit rwandais ».	1.000.000	1.000.000	0	0
- Publication acte du séminaire	Pour mémoire			
sous total 1	1.000.000	1.000.000	0	0
2. Dépenses du fonctionnement				
- Frais divers-recherche (perdiems, mission)	750.000	750.000	0	0
- Frais du séminaire	3.250.000	3.250.000	0	0
- Message muraux sur calendriers	Pour mémoire	0	0	0
- Emissions radio	Pour mémoire	0	0	0
- Emissions T.V.	Pour mémoire	0	0	0
- Fonds d'appui réinsertion socio- économique	16.000.000	7.012.500	8.987.500	0
sous total 2	20.000.000	11.012.500	8.987.500	0
3. Imprévus (5% de 1+2)	1.050.000	600.625	449.375	0
Total Général :Frw	22.050.000	12.613.125	898.750	0

(1) Commentaires du budget

- Les activités mentionnées pour mémoire seront réalisées dans le cadre de l'Information Education Communication (I.E.C.)

3.5. Impact du Projet

Dans les sites de réinstallation non ciblés par l'A.D.L. des initiatives de promotion et de défense des droits humains émergent.

L'accès aux droits humains devient un critère-clé pour l'acceptation de nouveaux projets de réinstallation des populations.

Les principaux conflits afférents à la propriété sont résolus de manière équitable : expropriation des propriétaires des sites de réinstallation, titre de propriété,...

3.6. Durabilité du Projet

Le projet est durable du fait que le travail est initié sur tout le territoire rwandais et que la contribution de divers partenaires intéressés est sollicitée.

3.7. Suivi-évaluation

- Par le Chargé de Projets de l'A.D.L. appuyé par la commission « Droits individuels et familiaux ».
- Suivi financier par le Commissariat aux comptes de l'A.D.L.
- Audit financier externe par un auditeur désigné par les bailleurs de fond en collaboration avec le Comité Directeur de l'A.D.L.

3.8. Risques

Les activités du projet risquent de ne pas être initiées si les moyens financiers viennent à manquer et si les conditions sécuritaires générales viennent à se dégrader dans le Pays.

Principal contact pour ce projet

Organisation : A.D.L. (Association pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques)

B.P. : 1932 Tél/Fax : 75697

Nom et Prénom du Chargé de projet : MUKARUKAKA Rosalie

Date : 20.03.1999 Lieu : KIGALI

Signature :

FICHE DE PROJET N°3

0. TITRE DU PROJET : « Diffusion des instruments nationaux et internationaux des Droits de l'Homme »

1. IDENTIFICATION SOMMAIRE

LOCALISATION : 4 Communes par Préfecture (total : 24 communes)

POPULATION CIBLE : 154 Bourgmestres, 462 Conseillers, 70 agents de parquets, 80 officiers de l'ordre, 140 délégués de la société civile, 100.000 rescapés du génocide et des massacres, 500 jeunes.

ECHEANCIER : début du projet : 01/01/1999 ; Fin du projet : 31/12/2001 ; Durée : 3 ans

PROMOTEUR : ARDHO : Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme
B.P. : 1868 KIGALI Tél : 71039

COÛT DU PROJET /

1. Contribution Locale disponible : 4.905.000 Frw	15.328 US\$
2. Contribution externe sollicitée : 98.100.000 Frw	306.562 US\$

TOTAL :	103.005.000 Frw 321.890 US\$

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE DU PROJET (avec IOV)

Dans le passé récent, l'ARDHO a conduit avec succès des projets pilotes de vulgarisation des instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits humains.

Tel est le cas pour :

- Des éléments de la loi organique n° 08/96 du 30/08/1996 portant sur l'organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou des crimes contre l'humanité commises à partir du 01/10/1990 : l'aveu, la partie civile,...
- Des éléments de code pénal : libération des détenus sans dossiers judiciaires, rôle de l'avocat,...
- Le manuel « connaissez la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples » publié par Amnesty International en septembre 1991 a été traduit en Kinyarwanda sous le titre « Amasezerano ya Afurika yo kurengera Ikiremwamuntu na rubanda » et enrichi par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » Itangazo Mpuzamahanga ry'Uburenganzira bw'Ikiremwamuntu ».

- Un manuel adapté et illustré pour les écoliers sur « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ».

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire de diffuser ces instruments à une plus large échelle.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Objectif Spécifique

Au terme de 3 ans de travail, 1999-2001, le public rwandais acquiert des savoirs relatifs aux textes internationaux en matière des droits de l'homme et adopte des attitudes compréhensives par rapport aux nationaux et procédures en vigueur au Rwanda.

3.2. Résultats attendus (avec IOV)

Résultat 1 :

Les instruments nationaux et internationaux ci-après relatifs aux procédures judiciaires et aux droits civils et politiques sont disponibles en Kinyarwanda sous forme de livre (format 21cm x 14cm).

Il s'agit de :

- N° 1 : La loi organique n° 08/96 du 30/08/1996 + extraits du code pénal rwandais ;
- N° 2 : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (version illustrée pour enfants) ;
- N° 3 : La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (+ DUDH) ;
- N° 4 : Le Pacte International relatif aux Droits civils et politiques ;
- N° 5 : Etude sur le respect des droits de l'Enfants.

Résultat 2 :

Une cinquantaine de diffuseurs potentiels (jeunes étudiants, animateurs des confessions religieuses, encadreurs de la jeunesse, antennes des associations membres du CLADHO,...) acquièrent de capacités de diffuser des modules extraits des instruments susmentionnés à l'issue de séminaires de formation.

Résultat 3 :

A l'issue d'une campagne de vulgarisation (conférences, cours,...) animées par les diffuseurs, plus de 50.000 personnes maîtrisent des savoirs afférents aux droits humains et intériorisent des attitudes de respect des droits humains.

3.4. BUDGET GLOBAL (1)

DESIGNATION	CHARGES en 000.000 Frw	An.1	An.2	An.3
1. Dépense d'investissement				
- Réédition manuel n° 3 (22.000 expl.)	7.700.000		7.700.000	0
- 1 ^{ère} édition manuel n° 4 (22.000 expl.)	12.400.000		12.400.000	0
- 1 ^{ère} édition manuel n° 1 (35.000 expl.)	7.000.000	7.000.000	0	0
- 2 ^{ème} édition manuel n° 2 (35.000 expl.)	8.750.000	8.750.000	0	0
- 1 ^{ère} édition manuel n° 5 (25.000 expl.)	6.850.000	0	0	6.850.000
- Calendriers (4.200 exemplaires) (1)	2.100.000	700.000	700.000	700.000
- Formation : 50 formateurs et 50.000 personnes cibles-4 modules	38.000.000	13.000.000	13.000.000	12.000.000
sous total 1	82.800.000	29.450.000	33.800.000	19.550.000
2. Dépenses de fonctionnement				
-Accompagnement radiophonique	9.000.000	3.000.000	3.000.000	3.000.000
- Accompagnement télévisé	3.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
- Frais de suivi-évaluation	2.100.000	600.000	700.000	800.000
- Frais administratifs divers (PTT, électricité,...)	1.200.000	420.000	411.500	362.500
sous total 2	15.300.000	5.020.000	5.117.500	5.162.500
3. Imprévus = 5 % de 1+2	4.905.000	1.723.500	1.945.875	1.235.625
Total général : 1+2+3	103.005.000	36.193.500	40.863.375	25.948.125

(1) Commentaires du budget

Les calendriers seront édités en Décembre de chaque année sur le budget du projet. Ceux de l'an 2001 seront publiés en Décembre 2001.

3.5. Impact du Projet

Les attitudes positives du public touché face au respect des droits de l'homme se répercutent dans leur entourage estimé à 350.000 personnes.

Une cinquantaine de clubs de droits de l'homme collaborant étroitement avec l'ARDHO sont opérationnelles dans une cinquantaine de localités.

3.6. Durabilité du Projet

Les investissements sont consentis dans la formation des formateurs appelés à transmettre au sein de la jeunesse le contenu des instruments internationaux et nationaux ciblés.

La vente des brochures à 100 Frw/pièce autorise l'auto-financement du projet à 25 %.

3.7. Suivi-évaluation

Par le Chargé du Programme de Monitoring de l'ARDHO.

Par le Comité Directeur de l'ARDHO.

3.8. Risques

- Manque de financements externes
- Manque de politique d'auto-financement du projet.

Principal contact pour ce projet

Organisation : ARDHO

B.P. : 1868 Kigali

Tél : 71039

Fax : 71039

Nom et Prénom du Chargé de projet :

Date :

Lieu : KIGALI

Signature :

FICHE DE PROJET N°4**0. TITRE DU PROJET : Prix NKUBITO****1. IDENTIFICATION SOMMAIRE****LOCALISATION :** Sous région des Grands Lacs**POPULATION CIBLE :** Militants des Droits de l'Homme à titre individuels, sections locales de l'ARDHO.**ECHEANCIER :** Début du projet : 01.01.1999 ; Fin du projet : 31.12.1999 ; Durée : 36 mois**PROMOTEUR :** ARDHO, asbl (Association Rwandaise pour la Promotion des Droits de l'Homme)**COÛT DU PROJET :**

1. Contribution Locale disponible : 287.650 Frw 899 US\$

2. Contribution externe sollicitée : 8.000.000 Frw 25.000 US\$

TOTAL :
8.287.650 Frw 25.899 US\$**2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE DU PROJET (avec IOV)**

En mémoire des grands et distingués services rendus par de nombreux rwandais pour la promotion et la défense des droits de l'homme, les membres de l'ARDHO ont donné des contributions à hauteur de ... Frw pour démarrer un fonds dénommé « NKUBITO Alphonse-Marie ». Ce fonds sera alimenté par plusieurs sources : dons ; legs ; sommes que les sections locales de l'ARDHO y affectent ; intérêt du capital constitué (*).

3. DESCRIPTION DU PROJET**3.1 Objectif spécifique**

Encourager les rwandais à rendre des services exceptionnels et à poser des actes de grand dévouement à cause des droits humains.

3.2. Résultats attendus (avec OIV)**Résultat 1 :**

Chaque année les 30 Septembre (anniversaire de l'ARDHO), trois sections locales de l'ARDHO qui se sont distingués dans la promotion des droits de l'homme bénéficient des trophées échelonnées en 3 catégories (Or, Argent et Bronze).

Résultats 2 :

Chaque année 12 personnes (une par Préfecture) se voient conférées des médailles « NKUBITO ».

3.3. ACTIVITES A REALISER

ACTIVITES	RESPONSABLE	ECHEANCIER				ECHEANCIER				ECHEANCIER				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Pour obtenir le résultat 1 - Etude des textes de base du fonds (statut, règlement, alimentation, modalité de sélection, domaines,...) - Enregistrement des goupes - Sélection des groupes - Publication listes groupes gagnants - Remise des prix	Commiss. « Info-Sensib. »	xx												
Pur obtenir le résultat 2 - Répartition du Pays en localités - Enregistrement des candidats - Sélection des candidats : Niveau local Niveau régional Niveau national - Publication listes lauréats - Remise des prix (30 septembre)	Comité Directeur Comité Directeur de l'ARDHO													

Le Comité Directeur publiera avant la date anniversaire de l'ARDHO une circulaire par laquelle il fera connaître aux Comités Régionaux les noms des personnes ou des groupes de personnes à qui les prix seront décernés. Il enverra aux Comités régionaux les médailles et les diplômes qui devront être remis aux lauréats.

3.4. BUDGET GLOBAL (1)

DESIGNATION	CHARGES TOTALES	An.1	An.2	An.3
1. Dépense d'investissement				
- Achat trophées	600.000	0	300.000	300.000
- Achat médailles	120.000	0	60.000	60.000
- Etude textes de base de fonds	300.000	300.000	0	0
sous total 1	1.020.000	300.000	360.000	360.000
2. Dépenses du fonctionnement				
- Réunion Briefing membres du jury	2.400.000	0	1.200.000	1.200.000
- Fonctionnement des jurys				
. Niveau local (1)	3.120.000	0	1.560.000	1.560.000
. Niveau régional (2)	720.000	0	360.000	360.000
. Niveau national (3)	225.000	0	112.500	112.500
- Frais de suivi-évaluation	408.000	136.000	136.000	136.000
sous total 2	6.873.000	136.000	3.368.500	3.368.500
3. Imprévus	394.650	21.800	186.425	186.425
Charges et pertes diverses				
Total Général :Frw 1+2+3	8.287.650	457.800	3.914.925	3.914.925

(1) Commentaires du budget

(1) 156 Communes x 4 membres du jury x 2.500 Frw/pers.(frais PTT, restauration,...)

(2) 12 régions x 4 membres x 7.500 Frw/pers./jour

(3) 1 réunion de 15 membres du jury x 7.500 Frw/pers./jour

3.5. Impact du Projet

De nombreux volontaires non récompensés se distinguent de plus en plus par des services rendus pour la promotion et la défense des droits humains.

Le Rwanda s'achemine plus rapidement vers un Etat de droit.

3.6. Durabilité du Projet

Le fonds « NKUBITO Alphonse-Marie » sera capitalisé sur un compte productif d'intérêt dans un établissement de crédit offrant toutes les garanties de solvabilité. Il sera déclaré inaliénable. De la sorte, seuls les intérêts générés par le fonds seront affectés par le Comité Directeur de l'ARDHO à l'octroi des prix annuels NKUBITO le fonds proprement-dit restant intact.

3.7. Suivi-évaluation

Par le Secrétaire Permanent de l'ARDHO.

Supervision par la Commission « Information et Sensibilisation » de l'ARDHO. Cette Commission servira d'assureur du jury destiné à délibérer sur les propositions faites par les Comités régionaux de l'ARDHO au moins 4 mois avant la remise des prix i.e. au plus tard le 30 Mai de chaque année.

N.B. :

Les trophées seront accordés au niveau national par une autorité publique à l'occasion de l'anniversaire de l'ARDHO (30 Septembre).

Les médailles ainsi que les diplômes seront remis par la plus haute autorité régionale.

Principal contact pour ce projet

Organisation

B.P : Tél : Fax :

Nom et Prénom du Chargé de projet :

Date : Lieu :

Signature :

FICHE DE PROJET N° 5**0.TITRE DU PROJET :** Centre de Documentation et de Recherche**1.IDENTIFICATION SOMMAIRE****LOCALISATION :** Secteur RUGENGE**POPULATION CIBLE :** Intellectuels, Chercheurs, Population des Secteurs Rugenge, Muhima, Nyarugenge et Kigali-Ville.**ECHEANCIER :**Début du projet : 01.01.1999; Fin du projet : 31.12.1999 ; Durée : 36 mois**PROMOTEUR :ARDHO :** (Association Rwandaise pour la Promotion des Droits de l'Homme)**COUT DU PROJET :**

1.Contribution Locale disponible :	649.500 Frw	2.030 US\$
2.Contribution externe sollicitée :	12.990.000 Frw	40.594 US\$
TOTAL :	13.639.500 Frw	42.624 US\$

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE DU PROJET (avec IOV)

Depuis sa création, l'ARDHO dispose d'un Centre de documentation et de recherche sur les droits de l'homme. On y trouve une documentation non négligeable sur la situation dans les prisons et les amigros, celle des rapatriés etc. Des travaux ont déjà été publiés dans le cadre dudit centre : « La question de sécurité », instruments juridiques internationaux traduits en Kinyarwanda, etc...

Il est impérieux de renforcer ce centre et de lui doter de moyens nécessaires pour mener à bon port des travaux de recherche.

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Objectif spécifique

Contribuer à l'enrichissement du patrimoine national en matière des droits humains en ce qui concerne les rapports de situation, les livres, les journaux, les documents audiovisuels et les travaux de recherche.

3.2. Résultats attendus (avec IOV)

Résultat 1 :

Le public rwandais en général et celui de Rugenge, Nyarugenge et Muhima en particulier accède à une documentation riche constituée de livres, journaux, documents audiovisuels ... sur les droits de l'homme, les sciences humaines et sociales etc..

Résultats 2 :

Les étudiants en droit, en sciences humaines et sociales et les chercheurs en matière des droits humains bénéficient de multiples appuis pour publier leurs travaux de recherche en matière de droits humains.